

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : le 04 avril 2024  
Date d'affichage : le 04 avril 2024  
Nombre de conseillers : en exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14  
Dont pouvoir (s) : 1

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 09 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Laetitia SANCHEZ, Frédéric BESNARD, Sandra LEBOURGEOIS, Francine DESABAYE, Céline RECHER, Elodie DESABAYE, Jean-Luc ENJALBERT, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE, Bernard LEBOEUF, Jean-Charles DUPONT, Chantal QUERNIARD, Alain LOEB et Pascal SCHWARTZ.

Pouvoirs de : Mme Anne BERICHI à Mme Céline RECHER

Absente excusée : Françoise COHAN  
Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Jérôme BOURLET DE LA VALLEE

**Délibération n°1**

**TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES :**

Après avoir choisi le mode du tirage au sort les personnes suivantes figurent sur la liste préparatoire annuelle du jury d'assises pour 2024 :

**TITULAIRES :**

COMMUNE	Liste générale des électeurs			Jurés
	N° page	Ligne	N°	Nom et prénom
SAINT PIERRE DU VAUVRAY	74	4	937	Leroux Marion Estelle Céline
SAINT PIERRE DU VAUVRAY	53	3	413	Haegeman Florence
SAINT ETIENNE DU VAUVRAY	60	8	580	Sorin Maxime

**SUPPLEANTS :**

COMMUNE	Liste générale des électeurs			Jurés
	N° page	Ligne	N°	Nom et prénom
HEUDEBOUVILLE	14	08	111	Carpentier Nathalie
VIRONVAY	12	01	111	Ennezat Charles
SAINT ETIENNE DU VAUVRAY	07	09	66	Bienaimé Eric
SAINT PIERRE DU VAUVRAY	60	07	471	Junca Véronique
SAINTT PIERRE DU VAUVRAY	42	07	324	Freville Isabelle
VIRONVAY	12	03	113	Faupoint Christelle

Pour extrait certifié conforme au registre

La Maire  
  
Laetitia SANCHEZ

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée à la préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
  - Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Transmis en préfecture